|  |
| --- |
| **FICHE D’INFORMATION**  **POUR LES ENSEIGNANTS VOLONTAIRES ASSURANT L’ACCUEIL DES ENFANTS DE SOIGNANTS** |

|  |
| --- |
| **Qui sont les enfants accueillis ?**  Il s’agit des enfants :   * Des personnels des établissements de santé (hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé…) * Des personnels des établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées * Des professionnels de santé et médico-sociaux libéraux : médecins, sages-femmes, infirmières, ambulanciers, pharmaciens et biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées… * Des personnels de crèche chargés d’accueillir en urgence les enfants des soignants. * Des personnels de services de l’Etat chargés de la gestion de l’épidémie au ministère des Solidarités et de la Santé, en Agences régionales de santé et dans les préfectures. * Des personnels des forces de sécurité * Des personnels ASE (aide sociale à l’enfance)   **Le gouvernement précise que "les parents concernés et leurs enfants seront accueillis dès lors qu’ils présenteront la carte professionnelle de santé ou une fiche de paye avec mention de l’établissement employeur." A l’arrivée de la famille, le professionnel responsable peut donc demander ce justificatif.** |

|  |
| --- |
| **Quelles sont les règles à respecter ?**  Pour le trajet domicile/école (A/R), vous devez vous munir du justificatif de déplacement professionnel délivré par M. l’IEN CCPD ou l’IA DASEN et d’une pièce d’identité. Si vous êtes dans l’attente du justificatif, munissez-vous de l’attestation de déplacement dérogatoire et d’un bulletin de salaire.  **Pendant le temps de l’accueil des enfants, les gestes barrières largement diffusés restent en vigueur.**  **La distance inter-personnelle d’un mètre est à respecter le plus possible, avec les enfants et avec les adultes.**  **IL CONVIENT DE SE LAVER LES MAINS TRÈS RÉGULIÈREMENT.**  Une vigilance particulière est à exercer pour les gestes d’hygiène quotidiens : par exemple, les petits de maternelle ne savent pas forcément bien se laver les mains. Il vous appartient donc d’y être attentif. |

|  |
| --- |
| **Et les locaux ?**  Les collectivités territoriales organisent le nettoyage / désinfection régulier des écoles ouvertes pour l’accueil des enfants de soignants : les locaux concernés sont désinfectés matin et soir par un nettoyage adapté et rigoureux, notamment les poignées de portes et interrupteurs. Du savon et des serviettes jetables sont à disposition dans chaque site.  Cependant, toutes les salles de l’école ne sont pas nécessairement concernées. Le.la directeur.trice vous indiquera de quelles salles vous pouvez disposer. |

|  |
| --- |
| **Comment est organisé l’accueil ?**  Chaque site d’accueil de mineurs (ACM) accueillera au maximum 10 enfants (voir la liste jointe). Cette liste est consolidée quotidiennement.  Chaque site peut accueillir jusqu’à 10 enfants, et une équipe de volontaires a été constituée pour chacun. |

|  |
| --- |
| **Que puis-je proposer aux enfants accueillis ?**  L’accueil est proposé dans le cadre d’un service minimum. Il ne s’agit donc pas pour vous d’avoir préparé en amont des séquences/séances d’enseignement. Cependant, vous êtes un enseignant et c’est à ce titre que vous accueillez l’enfant, en vous adaptant à la situation.  L’enfant peut arriver avec des activités à faire, issues des propositions émanant de son enseignant.e dans le cadre de la continuité pédagogique. Dans ce cas, vous l’accompagnez dans la réalisation de ces travaux.  L’enfant peut arriver sans tâches précises, mais avec ses manuels et supports scolaires. Dans ce cas, vous pouvez vous appuyer dessus pour reprendre certains points.  Si l’enfant n’a ni tâches à réaliser, ni matériel, vous pouvez proposer des activités autour :   * De la lecture : vous êtes dans une école, il y a sûrement des supports adaptés. * De l’écriture : en favorisant un aspect ludique (les ateliers d’écriture, des activités rapides) * De l’entrainement à certaines mémorisations/automatisations (réviser les tables, faire du calcul mental, des jeux de transformation pour réviser les conjugaisons, rituels en anglais….) * Des activités autour de l’oralité (saynètes, contrepèteries …) * Des bricolages, découpages … * Et toute autre activité qui vous intéresse, vous et l’enfant.   Les enfants d’âge maternelle bénéficient d’un accueil adapté à leur âge : l’école d’accueil dispose de classes maternelles équipées, pour permettre des jeux d’imitation (coin dînette…), des jeux de construction, des activités manipulatoires (puzzles, perles …), des jeux moteurs (porteurs, tricycles…), des jeux éducatifs variés.  Des albums adaptés sont certainement disponibles pour lire et/ou raconter des histoires.  Des supports papiers et divers outils (feutres, crayons..) permettent des activités autour du dessin ou du graphisme.  **Des points d’attention :**  - Quel que soit son âge, l’enfant peut avoir une perception angoissée de la situation : l’environnement médiatique autour du coronavirus est relativement anxiogène, or, son père et/ou sa mère soigne peut-être des personnes malades du coronavirus. Il est important d’être à son écoute, et d’avoir un discours positif.  - Pensez à favoriser un aspect ludique  - Pensez à laisser du temps à l’enfant pour faire ce qu’il veut, pour se reposer. |

|  |
| --- |
| **Pour toute question complémentaire contacter votre IEN CCPD ou votre chef d’établissement** |

Pour rappel :

**Document complémentaire du Ministère des solidarités et de la santé :**

**LIGNES DIRECTRICES POUR LA GARDE DES ENFANTS DES PERSONNELS INDISPENSABLES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE**